



Guide d'enseignement

Chirurgie

Chirurgie d'un jour Informations générales avant et après la chirurgie

***Il est important d'apporter ce guide à l'hôpital le jour de votre chirurgie.**

Vous aurez bientôt une chirurgie. Votre participation à vos soins est nécessaire pour votre guérison. Vous trouverez dans ce guide les informations importantes pour vous préparer à :

- Votre chirurgie ;
- Votre visite à l'hôpital ;
- Votre retour à la maison.

Vous ne retrouverez pas les informations spécifiques à votre chirurgie dans ce guide. S'il y a un document qui explique votre chirurgie en particulier, nous vous aviserons. Vous pourrez alors consulter l'information spécifique qui concerne votre chirurgie.

Qu'est-ce qui se passe lors de votre rencontre avec votre chirurgien ?

Lors de votre rencontre avec votre chirurgien, il vous expliquera la chirurgie proposée pour vous. Après la rencontre avec votre chirurgien, vous devrez compléter une collecte de données. Ensuite, vous devrez l'envoyer le plus vite possible à la clinique préopératoire selon la consigne qui vous sera donnée. Cette collecte est essentielle pour l'analyse de votre dossier.

Comment fonctionne la clinique préopératoire

Après l'analyse de votre dossier, nous communiquerons avec vous dans le but de planifier :

- Vos examens.
- Votre entrevue téléphonique ou rencontre avec l'infirmière pour votre enseignement.
- Vos rendez-vous avec des consultants si besoin.

Si vous avez une rencontre avec l'infirmière, vous devez apporter :

- Une liste à jour de vos médicaments préparés par votre pharmacien.
- Vos cartes d'assurance maladie et d'hôpital. Si vous n'avez pas de carte d'hôpital, il faudra d'abord vous présenter à l'admission afin d'en obtenir une.
- Les guides d'enseignement qui vous ont été remis, s'il y a lieu.

Vous devez être accompagné d'un proche aidant lors de cette rencontre. Cette personne pourra vous aider à retenir les consignes importantes qui vous seront données.

Si vous avez une rencontre à la clinique préopératoire, voici ce qui sera fait :

- Rencontrer l'infirmière et parfois d'autres professionnels.
- Compléter votre bilan de santé.
- Recevoir de l'enseignement et déterminer vos besoins avant, pendant et après la chirurgie.
- Si nécessaire, faire des examens selon votre chirurgie (prises de sang, radiographie, électrocardiogramme, etc.).
- Poser vos questions si vous avez des préoccupations.

(Selon la situation, cette rencontre peut parfois être un rendez-vous téléphonique.)

➤ Mères allaitantes

Les recommandations pour l'allaitement suite à votre chirurgie seront confirmées le jour de votre opération, par l'anesthésiologiste. Aviser l'infirmière de la clinique préopératoire de votre désir d'en discuter avec l'équipe médicale.

En général, l'allaitement pourra être repris dès que vous vous sentirez en mesure de le faire. La quantité de médicaments transférés dans le lait maternel est très faible, donc, il y a peu de risque pour votre bébé.

Par mesure de prévention, on vous conseille d'avoir du lait en réserve pour une période de 24 heures.

Si votre bébé présente une condition de santé particulière (ex. : prématuré, problèmes cardiaques, neurologiques, problèmes respiratoires, etc.), il se peut qu'on vous suggère une courte suspension de l'allaitement (6 à 12 heures). Dans ce cas, vous pourrez exprimer et conserver votre lait pour utilisation ultérieure.

Comment devez-vous vous préparer les semaines avant votre chirurgie pour prévenir les complications ?



- Cessez de fumer (idéalement 6 semaines avant votre chirurgie) : la nicotine retarde la cicatrisation et augmente les risques d'infection des poumons.



- Diminuez ou arrêtez votre consommation d'alcool : certains médicaments pris avec l'alcool causent des effets indésirables.
- Cessez les produits naturels 2 semaines avant votre chirurgie.

Que devez-vous faire dès maintenant pour préparer votre retour à domicile ?

- Aménagez votre domicile pour que tout soit facile pour vous. Par exemple, dégagez les espaces de circulation et prévoyez des tables de chevet plus grandes près de votre lit et de votre fauteuil de repos. Vous pourrez y déposer les choses dont vous aurez besoin.
- Préparez des repas et faites-les congeler. Ils seront prêts à votre retour.
- Faites vos achats à l'épicerie et à la pharmacie. Prévoyez de l'acétaminophène (Tyléno^{MD}) pour soulager votre douleur après la chirurgie.
- Prévoyez d'avoir à domicile un thermomètre pour vérifier si vous faites de la température après votre chirurgie.
- Pour mieux connaître les services d'aide communautaires (ménage, popote roulante, etc.) contactez le service d'information et de références centralisé des ressources par téléphone au 211 ou par Internet si vous en avez besoin : <http://www.211quebecregions.ca/fr/>. Vous pouvez aussi trouver de l'information à la rubrique « Services sociaux et humanitaires » dans les pages jaunes du bottin.
- Si l'aide à domicile est insuffisante, réservez dès maintenant un séjour en maison de convalescence :
 - Référez-vous à la rubrique « Résidences pour personnes retraitées » dans les pages jaunes du bottin téléphonique ou consultez le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux : <http://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/index.php>.

Que devez-vous apporter à l'hôpital le jour de la chirurgie

- Vos cartes à jour d'assurance maladie et d'hôpital.
- Vêtements : amples et confortables pour votre hospitalisation et votre retour à la maison.
- Médicaments : apporter votre médication en pompe sous ordonnance ou autres selon les directives que nous vous aurons données.

- Documents : formulaire d'assurance s'il y a lieu, liste à jour de vos médicaments, films ou CD des examens diagnostiques que vous avez passés en lien avec votre chirurgie.
- Les guides d'enseignements qui vous ont été remis s'il y a lieu.
- Apporter le strict minimum pour éviter de perdre vos effets personnels.
- Objets personnels (identifiés à votre nom) :
 - Accessoire de marche s'il y a lieu (canne, béquille, marchette, etc.)
 - Bas support
 - Lunettes et étui
 - Attelle, corset ou autre appareil personnel s'il y a lieu
 - Chaussures sécuritaires
 - Serviettes hygiéniques au besoin
 - Appareil auditif et étui
 - Contenant à prothèses dentaires
 - Verres de contact, contenant, solution

Le CHU de Québec — Université Laval n'est pas responsable de l'argent et des objets de valeur que vous gardez en votre possession pendant votre hospitalisation. Il faut éviter d'apporter de grosses sommes d'argent, des bijoux ou tout autre objet de valeur.

La veille de votre chirurgie

Quand devez-vous vous présenter à l'hôpital le jour de votre chirurgie ?

Pour connaître l'heure à laquelle vous devez vous présenter le jour de votre chirurgie, suivez la consigne selon l'hôpital où vous serez opéré :

Hôpital	Quand recevrez-vous l'appel pour connaître l'heure de votre chirurgie ? *Si vous êtes opéré un lundi ou si congé férié le lundi, l'appel sera le vendredi précédent	Que devez-vous faire si vous prévoyez être difficile à joindre ? Vous devez appeler aux heures et au numéro de téléphone indiqués
CHUL	Entre 13 h 30 et 16 h	Entre 14 h et 16 h : 418 577-4677 Après 16 h : 418 525-4444 poste 47858
Centre universitaire d'ophtalmologie (CUO) de HSS	entre 13 h 30 et 15 h	Jusqu'à 16 h 30 : 418 682-7511 poste 84705
Hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ)	Entre 13 h 30 et 16 h	Jusqu'à 21 h : 418 649-5836
Hôpital du St-Sacrement (HSS)	Entre 11 h et 16 h	Jusqu'à 17 h : 418 682-7676
Hôpital St-François d'Assise (HSFA)	Entre 14 h 30 et 17 h	418 525-4444 poste 54027
L'Hôtel-Dieu de Québec (L'HDQ)	Entre 14 h et 16 h	Jusqu'à 21 h 30 : 418 691-5324

Que devez-vous faire la veille et le jour de la chirurgie pour vous préparer ?

- Enlevez : maquillage, rallonges capillaires, faux cils, parfum, ongles artificiels et vernis à ongles aux doigts et aux orteils.
- Pourquoi ? Lors de la chirurgie, la coloration de votre peau et de vos ongles nous sert à surveiller l'oxygène dans votre sang. De plus, cela permet de diminuer les risques d'infection.
- Enlevez : tous vos bijoux, chaînes, boucles d'oreilles, bagues, « piercing », élastique avec métal, etc.
- Pourquoi ? Lors de la chirurgie, des instruments électriques seront utilisés et peuvent causer une brûlure à votre peau s'il y a contact avec des métaux.
- Suivez les consignes du « Guide d'enseignement douche ou bain avec éponge antibactérienne » à la fin du document.

- Suivez les consignes du « Guide d'enseignement sur le jeûne préopératoire — clientèle adulte » à la fin du document.
- Lire le document « Consentement aux prélèvements sanguins pour sérologie avant une chirurgie » à la fin du document.

Qu'est-ce qui se passe avec la médication à cesser ou à prendre avant votre chirurgie ?

Votre chirurgien peut vous prescrire de la médication à cesser ou à prendre avant la chirurgie.

Médication à cesser ____ jours avant la chirurgie :

Médication à prendre le matin de la chirurgie : (ordonnance remise au besoin)

Si vous prenez des anticoagulants (médication pour éclaircir le sang) et que votre chirurgie est reportée :

Vous devez communiquer avec votre médecin de famille ou le médecin qui s'occupe du suivi de votre anticoagulothérapie ou la clinique qui a géré ce traitement. Vous devez les aviser de votre chirurgie à venir. Ils vous indiqueront quand recommencer vos médicaments. Si vous n'avez pas joint de médecin, présentez-vous à une clinique sans rendez-vous.

Si vous êtes diabétique :

Référez-vous à la conduite reçue de l'infirmière à la clinique préopératoire.

Si une préparation intestinale est à faire : Suivez la consigne cochée

- Aucune préparation
- Phosphate de sodium (Fleet^{MD}) :

Polyéthylèneglycol (Colyte^{MD}) :

Picosulfate de sodium (Pico-Salax^{MD}) :

- Sorbitol Citrate et Laurilsulfoacétate de sodium (Microlax^{MD}) :
-

Important : Si un changement de médication survient entre votre rendez-vous à la clinique préopératoire et la journée de votre chirurgie, vous devez absolument aviser l'infirmière avant votre chirurgie. Également, si vous consultez un médecin entre les visites, vous devez aviser l'infirmière avant votre chirurgie. Ce suivi nous permettra de vous offrir des soins plus sécuritaires et adaptés à votre condition de santé.

Que devez-vous faire si vous devez annuler votre chirurgie ?

Vous devez nous appeler au numéro de l'hôpital où vous serez opéré :

	CHUL	CUO	HEJ	HSS	HSFA	L'HDQ
Pour annuler votre chirurgie	418 525-4444 poste 47448	418 525-4444 poste 82650	418 649-5985	418-525-4444 poste : 87614	418 525-4399	418 691-3153

Que devez-vous faire si vous avez un changement dans votre état de santé ?

Vous devez nous appeler au numéro de l'hôpital où vous serez opéré :

	CHUL	CUO	HEJ	HSS	HSFA	L'HDQ
Si vous avez un changement dans votre état de santé	418 525-4444 poste 47448	418 525-4444 poste 82389	418 649-5985	418-525-4444 poste : 87614 Avant 16 h la veille : Poste : 84684	Avant 16 h la veille : 418 525-4399 Après 16 h : 418 525-4340	418 691-3153 Après 16 h 30 : 418 691-5323

Comment se passe votre accueil le jour de votre chirurgie ?

- À votre arrivée à l'hôpital, présentez-vous à la chirurgie d'un jour à l'heure et à l'endroit qui vous a été indiqué la veille de votre chirurgie.
- Une infirmière sera avec vous pour répondre à vos questions et vous préparera pour votre chirurgie.
- Vous devez enlever tous vos vêtements, prothèses dentaires, lunettes ou verres de contact ainsi que vos sous-vêtements. Vous portez uniquement une jaquette d'hôpital.
- Avant la chirurgie, vous rencontrez l'anesthésiste. C'est avec lui que vous déciderez le type d'anesthésie qui est idéal pour vous. Cela dépend de votre dossier médical et de la chirurgie planifiée. Si cette rencontre a déjà eu lieu lors de votre visite à la clinique préopératoire, ce ne sera pas nécessaire.

Comment se passe votre départ pour la salle d'opération ? (Ce milieu est d'accès très limité)

- Vous pouvez conserver vos appareils auditifs en place jusqu'à la salle d'opération. Toutefois, vous devez en aviser votre infirmière afin qu'elle informe l'infirmière de la salle d'opération.
- Votre proche aidant pourra vous attendre dans une salle prévue à cet effet ou à la cafétéria de l'hôpital.
- Un membre du personnel vous accompagnera jusqu'au bloc opératoire où vous serez accueilli par un membre de l'équipe de chirurgie.
- Vous serez ensuite conduit à la salle d'opération.
- Comment votre accompagnateur peut-il savoir où vous êtes après la chirurgie ?
 - Il doit le demander à l'infirmière de la chirurgie d'un jour.

Quels sont les types d'anesthésies possibles pour éviter la douleur pendant votre chirurgie ?

- **Anesthésie générale**

Les médicaments pour l'anesthésie peuvent être administrés par vos veines ou par inhalation (vous respirez avec un masque). Vous serez inconscient.
- **Anesthésie régionale**

Injection d'un médicament au niveau du dos. Vous restez éveillé tout au long de la chirurgie. Au besoin, un médicament pour l'anxiété peut vous être donné.

- **Anesthésie locale**

Injection d'un médicament dans une région spécifique pour enlever vos sensations et surtout éviter la douleur à cet endroit. Vous restez éveillé tout au long de la chirurgie.

Vous pourriez avoir une combinaison de 2 types d'anesthésie pour prévenir la douleur.

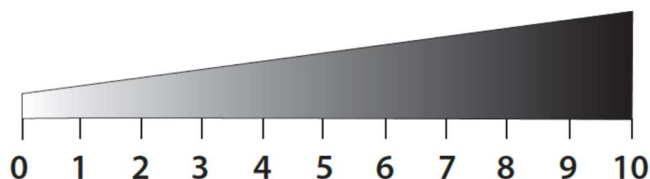
Qu'est-ce qui se passe après votre chirurgie ?

- Lorsque la chirurgie sera terminée, vous serez conduit en salle de réveil.
- Selon votre chirurgie, vous pourriez avoir :
 - Un ou des soluté(s).
 - Un ou des pansement(s).
 - Un ou des drain(s).
 - Une sonde urinaire.
 - De l'oxygène.
 - Etc.
- Votre infirmière :
 - Surveillera votre état et s'assurera du soulagement de votre douleur.
 - Vous accompagnera pour votre premier lever.
 - Vous informera du moment où vous pourrez quitter pour votre domicile.
 - Vous donnera les recommandations postopératoires pour votre retour à la maison.

Qu'est-ce qui se passe si vous avez de la douleur ?

- Il est normal d'avoir de la douleur après votre chirurgie. Elle est plus forte dans les premières 24 à 48 heures et diminue peu à peu par la suite. L'équipe soignante est là pour vous soulager.
- Si la chirurgie est faite par laparoscopie (petites incisions), vous pourrez vous sentir gonflé et avoir de la douleur aux épaules.
- L'infirmière évaluera votre douleur tout au long de votre séjour à l'hôpital. Elle vous questionnera à l'aide d'une échelle de 0 à 10.
- La valeur « 0 » ne signifie aucune douleur et « 10 » la pire douleur.

Exemple d'une échelle de douleur de 0 à 10 :



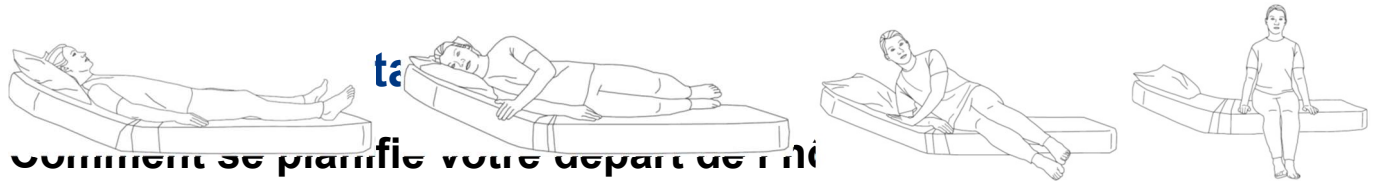
Il est important de soulager votre douleur. Cela vous aide à récupérer plus rapidement et prévient les complications. Lorsque votre douleur est soulagée, vous pouvez bouger et circuler plus facilement, mieux respirer, mieux dormir et mieux manger.

De la médication pour soulager votre douleur vous sera administrée, selon votre chirurgie et l'évaluation de votre état.

Comment se passe votre premier lever après la chirurgie ?

Le premier lever est fait rapidement avec l'aide de votre infirmière.

- Approchez-vous du bord du lit.
- Pliez les genoux.
- Tournez-vous sur le côté.
- Glissez les jambes hors du lit.
- Poussez sur le matelas avec une main pour vous soulever.
- En position assise, posez les pieds sur le plancher.
- Levez-vous avec l'aide des intervenants au besoin.



Comment se planifie votre départ de l'hôpital ?

- Le personnel soignant vous avisera de l'heure de votre départ.
- Assurez-vous d'avoir une personne pour vous raccompagner à la maison et pour rester avec vous pendant les 24 premières heures suivant votre départ.
- Le retour à la maison ne doit idéalement pas dépasser une heure de route. Si c'est le cas, il serait souhaitable de passer la première nuit près de l'hôpital (chez un proche ou à l'hôtel). Si vous avez plus d'une heure de route entre l'hôpital et votre domicile, vous devez le mentionner à l'infirmière lors de votre rencontre ou appel téléphonique.
- Avisez votre famille ou votre accompagnateur du moment de votre sortie.
- Vous êtes responsable d'organiser votre transport et votre retour à la maison.
- Avant de quitter l'hôpital, assurez-vous d'avoir :
 - Vos cartes d'assurance maladie et d'hôpital.
 - Les prescriptions médicales.
 - Vos médicaments personnels, s'il y a lieu.
 - Les consignes concernant votre prochain rendez-vous avec votre médecin.

Quand pouvez-vous recommencer à conduire ?

Si vous avez eu une anesthésie générale (endormi) ou si vous avez reçu une analgésie dans les veines :

Vous pouvez conduire votre auto 24 heures après la chirurgie si :

- Vous n'avez pas de douleur.

ET

- Vous ne prenez plus d'analgésique pouvant causer de la somnolence.

*Attention : Vous devez respecter les recommandations du médecin s'il vous avise d'un moment spécifique pour recommencer à conduire. Certaines conditions exigent l'autorisation du chirurgien avant de reprendre la conduite de l'auto (ex. : médication pour la douleur, chirurgie de l'œil, chirurgie orthopédique, présence d'un plâtre, etc.).

Que devez-vous savoir pour votre retour à domicile ?

Soulagement de la douleur

Suivez les consignes de l'équipe soignante.

- Vous pouvez, au besoin, prendre des médicaments (analgésiques) pour soulager la douleur si votre chirurgien le prescrit.
- Si vous n'avez pas de prescription, vous pouvez prendre de l'Acétaminophène (Tylenol^{MD}).
- Éviter de prendre les formes d'aspirine ou d'ibuprofène (Advil^{MD}, Motrin^{MD}, ASA^{MD}), sauf si votre chirurgien le prescrit.

Comment pouvez-vous prévenir la constipation qui peut être causée par certains médicaments utilisés pour soulager la douleur ?

- Buvez beaucoup d'eau (6-8 verres par jour).
- Mangez des fruits, des légumes et des céréales à grains entiers.
- Consommez des boissons chaudes, bouillons, soupes, tisanes, thé faible pour aider à stimuler votre intestin.
- Prenez des repas et des collations à des heures régulières.
- Faites un exercice léger (marche après le repas) à moins d'avis contraire de votre chirurgien.

Plaie et pansement

Pour les soins de plaie ou de pansement : Suivez les consignes du guide d'enseignement sur votre chirurgie ou de votre infirmière.

Pour une période de 12 mois, évitez que votre plaie chirurgicale soit au soleil.

Hygiène

Suivez les consignes de votre chirurgien et du guide d'enseignement sur votre chirurgie.

Activités physiques

- Reprenez vos activités graduellement.
- Ne soyez pas inactif, mais respectez vos limites.
- Plusieurs petites périodes d'activités sont préférables à une seule longue.
- Respectez les consignes de votre chirurgien ou du guide d'enseignement de votre chirurgie.
- Votre médecin vous indiquera quand vous pourrez retourner au travail.

Si vous avez besoin de joindre une infirmière de la chirurgie d'un jour (CDJ), voici les numéros :

CHUL	418 654-2120
Centre Universitaire de l'œil (CUO)	418 682-7511 poste 82389
Hôpital de l'Enfant-Jésus	418 649-5836
Hôpital du Saint-Sacrement	418 682-7676
Hôpital Saint-François d'Assise	418 525-4444 poste 54341
L'Hôtel-Dieu de Québec	418 691-5324

! Quelles sont les complications à surveiller lorsque vous êtes de retour à domicile ?

Appelez INFO-SANTÉ (composez le 811) ou présentez-vous à l'urgence* si :

- Douleur qui augmente même avec les médicaments.
- Signes d'infection de votre plaie tels que :
 - Rougeur qui semble augmenter ;
 - Gonflement ;
 - Écoulement de pus ;
 - Douleur ;
 - Chaleur.
- Fièvre Température prise dans la bouche :
 - Adulte âgé de moins de 65 ans = 38,5 °C et plus (ou 101,3 °F et plus).
 - Adulte âgé de 65 ans et plus = 37,8 °C et plus (98,6 °F et plus).
- Présence de beaucoup de sang sur vos pansements.
- Incapable de boire ou de manger.
- Vomissements.
- Sensation de brûlure en urinant.
- Difficulté ou incapacité à uriner.
- Constipation malgré l'application des conseils à cet effet dans ce document.
- Enflure ou douleur à un mollet qui augmente à la marche.
- Essoufflement (souffle court).
- Douleur au thorax.
- Autres signes et symptômes de votre guide d'enseignement spécifique à votre chirurgie s'il y a lieu.
- Autres signes et symptômes précisés par l'équipe soignante.

***En cas d'urgence, composez le 911**

Recommandations au départ :

- prochain rendez-vous avec le médecin : _____
- Pansement : _____
- Points de suture/agraves : _____
- Bain : _____ Douche : _____
- Reprise des activités : _____
- Retour au travail : _____

Notes personnelles :

Ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa parution, soit le 20 mars 2023. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé. Si d'une façon ou d'une autre vous faisiez une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec ne pourrait être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.



Droits d'auteur

Aucune reproduction complète ou partielle de ce document n'est permise sans l'autorisation écrite du CHU de Québec, Université Laval et autre(s) au besoin. © CHU de Québec ou autre(s) au besoin, 2023. Toutefois, vous pouvez l'imprimer et l'utiliser pour un usage professionnel.

DSI/2023-03-20/AH-MD/



Consentement aux prélèvements sanguins pour sérologie avant une chirurgie

Pourquoi consentir aux prélèvements sanguins avant une chirurgie ?

Vous serez opéré prochainement. Lors de votre chirurgie, il pourrait arriver qu'un travailleur de la santé (médecin, infirmière ou autre) se blesse avec un objet piquant (ex: aiguille) et qu'il soit alors exposé accidentellement à votre sang ou à un de vos liquides organiques.

Nous voulons nous assurer qu'un travailleur de la santé ainsi exposé reçoive les meilleurs soins pour prévenir ou traiter une infection et réduire le stress important qu'une telle situation génère. Et ce, dans les plus courts délais après l'exposition accidentelle.

C'est pourquoi nous sollicitons votre collaboration. Nous aimerions que vous nous accordiez à l'avance le droit de faire certaines analyses sur votre sang, si un tel accident devait survenir pendant votre chirurgie ou dans les jours suivants et si vous êtes alors incapable de consentir en raison de votre état de santé. Ces analyses nous permettront de savoir si vous êtes porteur des virus de l'immunodéficience humaine (VIH), de l'hépatite B ou de l'hépatite C.



Puis-je refuser ?

Vous pouvez refuser ces analyses et nul ne vous en tiendra rigueur. Votre chirurgie se déroulera tel que prévu et cela n'affectera en rien la qualité des soins qui vous seront prodigués. Le droit de consentir ou de refuser vous appartient et nous le respectons.

Avant de consentir à ces analyses ou de les refuser, vous devez évaluer les bénéfices d'obtenir un diagnostic plus précoce sans oublier les impacts possibles d'un tel diagnostic sur votre vie personnelle, votre vie familiale et votre assurabilité.

Qu'est-ce que le VIH, l'hépatite B et C ?

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) s'attaque au système immunitaire et l'affaiblit. La personne infectée peut ainsi être affectée par différentes maladies ou infections et développer le sida.

Les hépatites B et C sont des inflammations du foie causées par des virus différents. Elles peuvent se transmettre de plusieurs façons, dont par voie sexuelle et par le sang.

Quelle est l'utilité de ces tests ?

Pour vous

Si un test s'avérait positif, vous auriez accès rapidement aux soins requis ainsi qu'aux conseils préventifs pour éviter la transmission à vos proches.

Pour le travailleur de la santé

L'accès aux résultats des tests permet d'éviter d'administrer inutilement des traitements pouvant occasionner des effets secondaires importants au travailleur de la santé blessé. Ces résultats permettent également de diminuer considérablement son stress. Cela lui évitera, dans la majorité des cas, de se soumettre à des examens, de prendre de la médication inutilement et d'avoir des comportements préventifs envers ses proches pendant les trois mois nécessaires avant de savoir s'il a contracté une infection.

Qui aura accès à ces résultats ?

Si le résultat des prélèvements effectués est positif, vous en serez informé. Ce résultat ne sera connu que par votre chirurgien, le travailleur de la santé blessé et le service assurant la santé et la sécurité des travailleurs de la santé. Ces résultats seront également déposés à votre dossier patient au CHU de Québec-Université Laval.

Ce résultat pourra être communiqué à votre médecin si vous en faites la demande. Advenant un résultat positif, celui-ci pourra être déclaré aux autorités de santé publique, en vertu de la Loi sur la santé publique, si les critères s'appliquent.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Coordonnées

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la clinique préopératoire de l'hôpital où aura lieu votre chirurgie :

CHUL
418 525-4444, poste 46563

HEJ
418 649-5504

HSFA
418 525-4399

HSS
418 682-7614

L'HDQ
418 691-3153

